PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 6 juillet 2024

FOYERS DE POPILLIA JAPONICA À LA FRONTIÈRE FRANÇAISE EN SUISSE

Le 20 juin dernier, une population de scarabées japonais (Popillia Japonica) a été détectée, en Suisse, dans un piège situé à la frontière entre les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville. Dans le cadre de la surveillance mise en place par ce pays, un second foyer a été découvert à 3, 5 km de la frontière française.

Popillia Japonica est un petit scarabée classé comme organisme nuisible au titre de la réglementation relative à la protection des végétaux en raison de sa nuisibilité importante pour les plantes hôtes et ses impacts économiques potentiels**.** En effet, il s'attaque à 300 espèces de plantes alimentaires, forestières ou encore ornementales parmi lesquelles la vigne, les arbres fruitiers et les gazons, le maïs...

Originaire d'Asie, l'insecte s'est établi d'abord aux États-Unis puis en Europe. Il est présent depuis 2014 en Italie et 2017 en Suisse.

Il se déplace sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains, ...). Les larves peuvent être transportées par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture.

Les mesures de prévention reposent sur la surveillance de la présence du coléoptère. Ainsi, depuis 2021, date de la 1ère interception de Popillia à Bâle et en concertation avec les autorités suisses et allemandes, un plan de surveillance renforcée par piégeage est déployé dans la région des Trois frontières et au-delà, dans la plaine d'Alsace le long des principales voies de communication (routières, ferroviaires, aéroportuaires) assurant la liaison entre l'Italie et le Nord de l'Europe.

Depuis début juin 2024, un réseau de 39 pièges est en place à proximité des sites à risques d'introduction (plateforme douanière, gare de fret ferroviaire, aéroports, aires de service autoroutières, centres routiers, marché gare...).

L'apparition de ces foyers va entraîner la mise en place d'une surveillance renforcée en France à la frontière suisse (commune de St Louis notamment) où des pièges seront disposés à raison de 1 piège tous les 1 km sur un carré de 10 km de côté et tous les 200 m dans les zones les plus sensibles.

Il y a peu de méthodes de lutte efficaces contre ce ravageur. Elles sont de nature biologique (prédateurs ou bactéries parasites des carabes ou de leurs larves) ou chimique (insecticides) et le

moyen le plus efficace repose sur la surveillance et la sensibilisation des populations afin de contrer très rapidement les foyers.

D'ici lundi seront arrêtées des mesures visant à limiter la progression de l'insecte, telles que l'interdiction du transport de terre ou de végétaux ou de déchets végétaux à partir de la zone considérée.

Toute personne pensant être en présence d'un scarabée japonais est appelée à opérer un signalement auprès de l'adresse suivante (si possible avec des photos) : sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr (service régional de l'alimentation/DRAAF Grand Est), en mettant en sujet « Signalement Popillia »

Popillia Japonica peut être confondu avec d'autres coléoptères présents en France, notamment avec le hanneton des jardins ou hanneton horticole. Toutefois, il est facilement reconnaissable par la présence de touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen (cf. figure ci-après).

Un descriptif complet de Popillia Japonica est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Grand Est (DRAAF) :

https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/scarabee-japonais-popillia-japonica-a2634.html

Contact presse
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'Alimentation
Mél : sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Contact presse Préfecture
Service de la Communication Interministérielle
Tel : 03 88 21 68 77
pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est
Tél : 03 88 21 67 68
www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
PrefetGrandEstBasRhin
Prefet67